

Bac Pro

Le bac professionnel permet d'élargir les connaissances acquises dans un domaine précis. Il allie les pratiques professionnelles et l'enseignement générale. Il s'agit avant tout d'un diplôme qualifiant de niveau IV, créé à la demande des entreprises et permettant d'accéder rapidement au monde du travail.

Admission

Ce diplôme est ouvert aux candidats titulaires d'un BEP ou d'un CAP obtenu par la voie scolaire, par l'apprentissage ou par la formation professionnelle continue.

Les candidats ayant accompli trois ans d'activités professionnelles dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Formation

Préparer un baccalauréat professionnel c'est bénéficier d'un enseignement concret basé sur la maîtrise de techniques professionnelles (travaux pratiques en atelier ou en classe, stages en entreprise). Le caractère professionnel de la formation reste très largement affirmé avec, en moyenne, 18 semaines de stages en entreprise réparties en première et en terminale. Cette expérience professionnelle doit aider le futur bachelier à devenir rapidement opérationnel sur le marché du travail.

La formation fait donc la part belle aux disciplines professionnelles et technologiques, sans pour autant laisser pour compte l'enseignement général : les élèves bénéficient de cours de français, de mathématiques, d'histoire-géographie, d'une langue vivante, d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique, d'éducation civique, juridique et sociale, etc.

-

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) se présente comme un axe majeur de la réforme de l'enseignement professionnel. Mis en place lors de l'année scolaire 2000-2001, il consiste, en s'appuyant sur des groupes à effectifs réduits, à faire acquérir des savoirs et des savoir-faire liés à des situations professionnelles. Organisé et conduit par une équipe d'enseignants, le projet pluridisciplinaire concerne les élèves des terminales de BEP et des baccalauréats professionnels.

Les équipes pédagogiques bénéficient d'une large initiative pour déterminer le choix, la durée, l'ampleur, le nombre de projets dans l'année, le degré d'implication de chaque discipline, ainsi que l'organisation de l'emploi du temps pendant la période qui lui est consacrée.

Fondé sur le travail en équipe, le projet pluridisciplinaire est un moyen privilégié pour aider les élèves à mieux comprendre les relations entre les différentes disciplines. Il favorise l'acquisition de méthodes de travail et de recherche,

développe le sens de l'initiative et l'esprit de créativité. En renforçant la professionnalisation de leur formation, il aide les élèves à construire leur projet personnel et professionnel.

- L'éducation civique, juridique et sociale

L'éducation civique juridique et sociale (ECJS) est dispensée, depuis la rentrée 1999, dans les classes de seconde générale et technologique, et depuis la rentrée 2000, dans les classes de première des séries générales. Cet enseignement a été introduit, à la rentrée 2001, dans les classes de terminales des séries générales.

Parallèlement, une expérimentation de l'ECJS a été menée dans les lycées professionnels (BEP et bac professionnel). Cet enseignement a été généralisé en classe de seconde professionnelle, de première bac professionnel, terminales de BEP et de terminales de baccalauréat professionnel.

À terme, un parcours civique complet sera dispensé à chaque élève, de l'école primaire à la sortie du système éducatif.

Examen

- Les candidats ayant préparé le baccalauréat par la voie scolaire ou la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous sa forme globale : ils subissent l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, en fin de formation. Le diplôme leur est délivré s'ils ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.

- Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle, ont le choix entre deux possibilités :

² passer l'examen sous la forme globale,² choisir la forme progressive de l'examen. Dans ce dernier cas, ils ne présentent, lors d'une même session, que certaines unités constitutives du diplôme. Le diplôme est délivré au candidat qui, après avoir présenté l'ensemble des unités du diplôme, a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.

Après le Bac Professionnel

- Vie active

- Complément de formation pour obtenir une double compétence : Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL^o, metion complémentaire

- BTS, DUT : pour la poursuite des études après le Bac Professionnel, un bon dossier est nécessaire pour réussir son bac +2 choisi de préférence dans le même secteur d'activité.

